

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 262 concernant les services d'Etat.

n° 262

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

1 mars 1960

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1960

Date du numéro

31 mars 1960

### TEXTE INTÉGRAL

Un passage de retour par anticipation à destination de Perros-Guirec (Côte-du-Nord), rue du Kerangarou, est accordé à Mme Goarin et à ses deux enfants, âgés respectivement de 10 ans et 6 ans 1/2, famille d'un Administrateur en Chef 2e échelon de la France d'Outre-Mer (indice 565, groupe I). Mme Goarin et ses enfants quitteront Djibouti par voie maritime, en principe, le 20 mars 1960. La dépense sera imputable sur le Budget de l'Etat.